Session ordinaire 2015-2016

vg P.V. PETI 15

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 17 mars 2016

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 25 février 2016

2. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique

   Demande de pétition publique 615 - Abolition de l'obligation de voter sous peine de contraventions ou de prison selon le cas ; le vote du citoyen doit être un choix libre de chaque personne dans une démocratie ; donc abolition de l'obligation de voter

   Demande de pétition publique 616 - Adaptation automatique de toutes augmentations d'index au barème d'impôt

   Demande de pétition publique 617 - Attribution de tickets-repas ou d'une contrepartie à tous les pensionnés au Grand-Duché

   Demande de pétition publique 618 - Stop à la double imposition des revenus des couples travaillant à deux et payant déjà des impôts sur les revenus imposables

   Demande de pétition publique 619 - Stop au favoritisme syndical

   Demande de pétition publique 620 - Jeunes Enfants & Patrons: Concilier travail et vie familiale pour un meilleur développement des générations futures

   Demande de pétition publique 621 - Gerichtliche Schritte zwecks Abschalten und Stilllegen des Atomkraftwerks Cattenom.

   Demande de pétition publique 622 - Réduire les contraintes administratives demandées par les crèches aux parents et médecins dans la gestion des maladies des jeunes enfants

3. Examen d'une pétition ordinaire

   Pétition 614 - Même droit pour tous les parents/enfants de pouvoir prétendre à une place en crèche conventionnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

4. Suivi des pétitions

5. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Yves Cruchten remplaçant Mme Cécile Hemmen, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusée : Mme Cécile Hemmen

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 25 février 2016**

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté à l'unanimité.

2. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

Demande de pétition publique 600 - Vorschlag zur Änderung der Dauer des Urlaubs aus familiären Gründen pro Elternteil.

En mains le texte modifié par l'auteur, la Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 600.

Demande de pétition publique 610 - Svp une billetterie centrale

En mains le texte complété par l'auteur, la Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 610.

Demande de pétition publique 619 - Stop au favoritisme syndical

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 619.

Demande de pétition publique 620 - Jeunes Enfants & Patrons: Concilier travail et vie familiale pour un meilleur développement des générations futures

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 620.

Demande de pétition publique 621 - Gerichtliche Schritte zwecks Abschalten und Stilllegen des Atomkraftwerks Cattenom.

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 621.

Demande de pétition publique 622 - Réduire les contraintes administratives demandées par les crèches aux parents et médecins dans la gestion des maladies des jeunes enfants

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 622.

***

Demande de pétition publique 615 - Abolition de l'obligation de voter sous peine de contraventions ou de prison selon le cas ; le vote du citoyen doit être un choix libre de chaque personne dans une démocratie ; donc abolition de l'obligation de voter

Demande de pétition publique 616 - Adaptation automatique de toutes augmentations d'index au barème d'impôt

Demande de pétition publique 617 - Attribution de tickets-repas ou d'une contrepartie à tous les pensionnés au Grand-Duché

Demande de pétition publique 618 - Stop à la double imposition des revenus des couples travaillant à deux et payant déjà des impôts sur les revenus imposables

La Commission est saisie de quatre demandes de pétition publique d'un même auteur, présentées dans leur forme originale sans modification aucune au niveau de l'orthographe et de la syntaxe. Tous les membres s'accordent à dire que ces textes sont pratiquement incompréhensibles et que leur publication ne serait pas avantageuse, ni pour le pétitionnaire, ni d'ailleurs pour les signataires.

Suit un échange de vues au sujet du mode de présentation des textes aux membres de la Commission. En d'autres termes, les membres de la Commission souhaitent définir si et dans quelle mesure le secrétariat est autorisé à intervenir en matière de correction des textes en vue de leur présentation en commission.

La prise de position des membres du groupe DP se résume comme suit :

- Il n'appartient pas au secrétariat de modifier le texte de quelque manière que ce soit, voire d'offrir une aide rédactionnelle aux pétitionnaires.
- L'effectif du secrétariat n'est pas de taille à reformuler des textes entiers.
- Les textes introduits sur le site de la Chambre des Députés sont de la responsabilité exclusive des auteurs.

Les membres du groupe LSAP présentent l'argumentation suivante :

- La Chambre des Députés se doit de publier des textes corrects, que ce soit au niveau du contenu que de la rédaction.
- Le droit de pétition étant un droit élémentaire de l'exercice duquel personne ne peut être exclu, notamment les personnes moins douées dans la rédaction de textes, la Chambre doit clairement afficher les conditions rédactionnelles auxquelles doivent répondre les demandes

de pétition publique.
- C'est le texte original qui est à soumettre à l'avis de la Commission, à moins qu'un accord se dégage en matière de redressement des fautes d'orthographe.

Les membres du groupe CSV argumentent comme suit :
- La Commission doit se doter de procédures strictes en matière de présentation des textes.
- Il y a lieu de décider une fois pour toutes s'il appartient à l'administration de présenter des formulations de texte optimales.
- Il y a lieu de définir dans quelle mesure les pétitionnaires peuvent demander assistance au secrétariat.

Le représentant du groupe « déi gréng » estime que le contact direct avec le pétitionnaire est souvent avantageux dans la mesure où il permet d'exposer sans équivoque les problèmes auxquels ce dernier est exposé.

Le représentant de la sensibilité politique « Déi Lénk » est d'avis que :
- L'administration doit assurer une aide systématique en amont.
- A cette fin, la structure du service des pétitions doit être adaptée.

En guise de conclusion, Monsieur le Président retient que ce sera le texte original de la demande de pétition publique qui sera soumis pour avis à la Commission.

Par conséquent, l'auteur des demandes de pétition publique 615, 616, 617 et 618 sera invité à reformuler ses demandes en un langage compréhensible et correct.

3. Examen d'une pétition ordinaire

Pétition 614 - Même droit pour tous les parents/enfants de pouvoir prétendre à une place en crèche conventionnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

La pétition ordinaire 614 est déclarée recevable et sera envoyée à la Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région en vue d'une prise de position.

4. Suivi des pétitions

Validation de signatures

La Commission procède à la validation du nombre de signatures recueillies par les pétitions publiques dont le délai de signature est venu à échéance.

Le détail se présente comme suit :

Pétition publique 593 - Accorder plus de congé pour raisons familiales

SIGNATURES ELECTRONIQUES : **4.938**
(APRES la suppression de 62 doublons)

SIGNATURES SUR PAPIER	**0**
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SOUMISES A CONTROLE	**4.938**
NOMBRE DE SIGNATURES CONTROLEES	**3.000 = 60,75%**
NOMRE DE SIGNATURES NON VALIDES	**128 = 4,25 %**
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES	**4.810**

Pétition publique 596 - Pour le droit aux écoles privées pour tous : des écoles privées dans le secteur du handicap et le secteur des enfants à besoins spécifiques

SIGNATURES ELECTRONIQUES :	**4.274**
(APRES la suppression de 68 doublons)	
SIGNATURES SUR PAPIER	**8.912**
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES SOUMISES A CONTROLE	**13.186**
NOMBRE DE SIGNATURES CONTROLEES	**4.465 = 33,86%**
NOMRE DE SIGNATURES NON VALIDES	**234 = 5,25 %**
NOMBRE TOTAL DE SIGNATURES VALIDES	**12.952**

***

Pétition publique 595 - Chèque Service: suppression de l'inégalité de la contribution du ministère en fonction de la solution de la garde

Signatures valides : 804 + 534 (papier) = 1.338
Signatures supprimées : 21

Déjà avant la validation des signatures, l'auteur de la pétition publique 595 a fait savoir qu'en cas d'un nombre de signatures inférieur à 4.500, il se prononcerait en faveur de l'instruction de sa pétition reclassée en pétition ordinaire.

La pétition 595 sera soumise au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en vue d'une prise de position.

***

Pétition publique 594 - Amélioration et élargissement du champ d'action du Syndic afin de faire respecter le règlement de copropriété interne en collaboration avec les forces de l'ordre.

Signatures valides : 63
Signatures supprimées : 3

Le seuil de 4.500 signatures n'étant pas atteint, le pétitionnaire sera invité à se prononcer, dans le délai d'un mois, sur l'opportunité de poursuivre l'instruction de sa pétition reclassée en pétition ordinaire.

Suites réservées aux pétitions en cours d'instruction

Pétition 504 - LE REMBOURSEMENT DU LECTEUR DE GLUCOSE EN CONTINU POUR LES PATIENTS INSULINO-DEPENDANTS

La pétitionnaire souhaite être informée du suivi de la lettre du Ministre de la

Sécurité sociale du 7 décembre 2015. Une demande en ce sens sera adressée au Ministre compétent.

Pétition publique 483 - Pétition contre le Règlement grand-ducal « ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2015/16 » Petition gegen die Ausführungsbestimmung (RGD) « ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2015/16 »

Le procès-verbal du 21 janvier 2016 de la réunion jointe de la Commission de l'Agriculture, de la Commission de la Santé et de la Commission des Pétitions a été approuvé par les trois commissions concernées et sera transmis aux pétitionnaires.

Monsieur le Président note que le règlement grand-ducal du 15 mars 2016 concernant l'ouverture de la chasse pour l'année cynégétique 2016/2017 vient de paraître au Mémorial.

Pétition publique 567 - Pour une meilleure prise en charge de la maladie de Lyme

Au cours de sa réunion du 8 mars 2016, la Commission de la Santé a eu un échange de vues au sujet de la pétition 567. Une fois adopté, le procès-verbal de cette réunion sera transmis aux pétitionnaires avec le procès-verbal du débat public.

Pétition publique 575 - Géint d'Reklassement vun de Wittfraen a Wittmänner vun der Steierklass 2 an d'Steierklass 1A

Au cours de sa réunion du 19 février 2016, la Commission des Finances a eu un échange de vues au sujet de la pétition 575. Une fois adopté, le procès-verbal de cette réunion sera transmis aux pétitionnaires avec le procès-verbal du débat public.

5. **<u>Divers</u>**

Monsieur le Président fait connaître les dates des prochains débats publics :

Mercredi 13 avril, à 09.00 heures – Pétition publique 596 - Pour le droit aux écoles privées pour tous : des écoles privées dans le secteur du handicap et le secteur des enfants à besoins spécifiques.

Lundi 18 avril 2016, à 10.30 heures – Pétition publique 593 - Accorder plus de congé pour raisons familiales.

***

Il annonce que la *pétition publique 605 – Stop de Verkaf vu Pelz zu Lëtzebuerg,* ouverte à signature jusqu'au 22 mars 2016, à franchi le seuil de 4.500 signatures.

***

Par lettre du 7 mars 2016, le Centre pour l'égalité de traitement s'est adressé au Président de la Chambre des Députés pour se plaindre au sujet de la discrimination de certaines personnes d'avoir accès au site des pétitions

publiques.

Monsieur le Président signale qu'une étude d'optimisation du site public de la Chambre est en cours et qu'il appartiendra au Président de la Chambre des Députés de renseigner les responsables du Centre pour l'égalité de traitement au sujet de l'avancement du dossier.

Luxembourg, le 31 mars 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président,
Marco Schank